

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ APPRÊT ANTIROCK ÉMULSION

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Apprêt à base d'eau utilisé pour améliorer le pouvoir d'adhésion des membranes d'étanchéité soudables et autocollantes.

Fabricant : Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	Distributeurs : Soprema inc. 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	Soprema USA 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521	Soprema USA 12251 Seaway Road Gulfport (Mississippi) 39507 ÉTATS-UNIS Tél. : 228 701-1900
---	--	---	--

En cas d'urgence :
 SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

ATTENTION

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux.
 Se laver les mains à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Porter des gants protecteurs et une protection oculaire. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Tallol, sel de sodium	65997-01-5	1-5	Non disponible	Non disponible
Méthyléthylcétone (MEK)	78-93-3	0,1-1	200 ppm	300 ppm

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Tallol, sel de sodium : Nocif si inhalé. (2)

MEK : De brèves expositions (3-5 minutes) aux vapeurs de MEK ont causé une irritation légère au nez et à la gorge à 100 ppm et une nette irritation du nez et de la gorge à 350 ppm chez approximativement 10 personnes. On s'attend à ce que des expositions plus élevées causent la dépression du système nerveux central (SNC) avec des symptômes tels que des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Des concentrations extrêmement élevées peuvent causer une perte de conscience et probablement la mort. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Tallol, sel de sodium : Peut causer des brûlures graves. (2)

MEK : D'après l'information recueillie chez les animaux et l'information limitée chez l'humain, on s'attend à ce que le MEK ne cause aucune ou une très légère irritation. Le MEK est rapidement absorbé par la peau. La vapeur est aussi absorbée par la peau. Cependant, des nocifs ne sont pas attendus suite à l'absorption par la peau, d'après l'information sur la toxicité chez les animaux. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Tallol, sel de sodium : Peut causer des brûlures graves. (2)

MEK : D'après l'information recueillie chez les animaux et l'information limitée chez l'humain, la vapeur de MEK est irritante pour les yeux. (1)

INGESTION

Tallol, sel de sodium : Nocif si ingéré. (2)

MEK : D'après l'information sur la toxicité chez les animaux, MEK n'est pas considéré toxique si ingéré. On s'attend à ce que l'ingestion de fortes doses cause une dépression du SNC avec des symptômes tels que des maux de tête, des nausées, des vertiges, de la somnolence et la

confusion. Des concentrations extrêmement élevées peuvent causer la perte de conscience et possiblement la mort. Des preuves sur des animaux suggèrent que le MEK peut être aspiré (inhalé) dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration de même une petite quantité de liquide pourrait résulter en accumulation extrêmement grave de fluide dans les poumons. De graves dommages aux poumons (œdème), insuffisance respiratoire, arrêt cardiaque et le décès peuvent survenir. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Le contact répété ou prolongé peut produire une dermatite (peau rouge, sèche, qui démange) et le blanchiment de la peau. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Le MEK n'est pas un sensibilisant pour la peau au travail. (1)

SYSTÈME NERVEUX

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Des preuves limitées suggèrent que le MEK peut causer des effets nocifs au système nerveux. On a observé des effets sur le système nerveux dans certaines études (épidémiologiques) sur des humains et dans des rapports de cas où l'exposition est principalement au MEK. Cependant, ces études ont des limitations telles que le manque d'information sur les niveaux d'exposition, les petites quantités et le manque d'information sur la consommation d'alcool. Des travailleurs exposés ont eu une augmentation des symptômes déclarés du système nerveux (troubles de l'humeur, problèmes de mémoire, troubles du sommeil et engourdissement des mains et des pieds), symptômes rhumatismaux (douleurs osseuses, articulaires et musculaires) et symptômes d'irritation des yeux et respiratoire. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : L'information localisée est insuffisante pour conclure que le MEK est un cancérigène. Peu d'information sur les humains et aucune chez les animaux a été localisée. Plusieurs situations au travail qui impliquent l'exposition au MEK impliquent aussi des expositions à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas évalué la cancérogénéicité de ce produit. L'Association américaine d'hygiène industrielle (ACGIH) n'a pas assigné de désignation de cancérogénéicité à ce produit chimique. Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que le MEK cause la toxicité sur le développement. Peu d'information chez les humains a été localisée. En général, des études sur des animaux ont montré une légère fœtotoxicité (par exemple, anomalies squelettiques, poids fœtal réduit) à des concentrations qui ont produit une légère toxicité maternelle. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que le MEK cause la toxicité sur la reproduction. Peu d'information sur les humains ou aucune sur les animaux n'a été localisée. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Le MEK n'est pas connu comme un mutagène. Aucune information sur l'humain n'a été localisée. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Un effet majeur du MEK est son augmentation de la toxicité d'autres produits chimiques. Il y a plusieurs rapports de cas d'effets neurologiques sur des humains résultant d'une exposition élevée au MEK en combinaison avec d'autres solvants. (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE

Tallol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Le MEK ne s'accumule pas dans le corps. Il est rapidement absorbé par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion et transféré dans le sang et d'autres tissus. Le MEK est métabolisé dans le foie, principalement en 3-hydroxy-2-butanone et 2,3-butanediol, qui sont éliminés dans l'urine. La majorité du MEK pénètre probablement dans le métabolisme général du corps et est converti en acétate, qui est éventuellement décomposé en dioxyde de carbone et en eau, qui sont alors éliminés dans l'air exhalé et dans l'urine. De petites quantités de MEK même sont aussi éliminées dans l'air expiré et l'urine. Le MEK et ses métabolites sont principalement éliminés du corps en 24 heures. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Obtenir l'avis d'un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir l'avis d'un médecin.

INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer. Appelez un centre antipoison si vous ne vous sentez pas bien.

INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Ininflammable

EXPLOSIBILITÉ : Sensibilité aux chocs : Non

Sensibilité aux charges électrostatiques : Non

POINT D'ÉCLAIR : Non applicable

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non applicable

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)

Non applicable

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Produit ininflammable à base d'eau. La concentration de solvant est trop faible pour créer un risque d'incendie.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées ou des gaz toxiques et irritants tels que CO, CO₂, composés oxygénés et SOX peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants, vu le risque d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée, et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Poudre chimique sèche, CO₂, mousse.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec des absorbants ou couvrir avec de la terre sèche ou du sable et transférer dans des contenants. Ramasser le produit à l'aide d'un balai ou d'une pelle. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit bien ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits restreints. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Garder éloigné de la chaleur. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de l'humidité, de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé, et à l'abri du soleil. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 5°C ou supérieures à 90°C. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer le produit conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement.

Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants résistants (viton, nitrile, PVC, néoprène).

RESPIRATOIRE : Si la limite d'exposition est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements doivent être prévus pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
ODEUR ET APPARENCE :	Brun foncé
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Non disponible
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	100°C
POINT DE CONGÉLATION :	0°C
DENSITÉ (H₂O = 1) :	> 1
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Soluble
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :	4 g/L
VISCOSITÉ :	100 cP

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la congélation et la chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : Solution ou émulsion acide.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde d'azote et de soufre.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Aucune

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

MEK : (1)

CL₅₀ (rat mâle): 11 700 ppm (exposition de 4 heures)

DL₅₀ (oral, rat adulte mâle): 2 740 mg/kg (mentionné comme 3,4 ml/kg)

DL₅₀ (cutané, lapin) : > 8 050 mg/kg (mentionné comme > 10 ml/kg)

IRRITATION DES YEUX

Talol, sel de sodium : Cause des brûlures graves. Extrêmement corrosif, peut causer la taie de la cornée et possiblement la cécité. (2)

MEK : Le MEK est un irritant modéré à grave. (1)

IRRITATION DE LA PEAU

Talol, sel de sodium : Cause des brûlures graves. Irritation, rougeur ou brûlure. L'absorption par la peau n'est pas connue pour survenir. (2)

MEK : Le MEK est probablement un irritant très léger. (1)

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Talol, sel de sodium : Peut causer l'irritation du nez, de la gorge, des poumons (voies respiratoires supérieures). (2)

MEK : La concentration qui a réduit la fréquence respiratoire des souris de 50% (RD50) était de 10 745 ppm (exposition de 5 minutes). Le RD50 est une mesure d'irritation sensorielle (irritation du nez, de la

gorge et respiratoire). Cette information indique que le MEK est un faible irritant sensoriel. (1)

INGESTION

Talol, sel de sodium : Nocif si ingéré. Dommages graves à la bouche, à la gorge et à l'estomac. (2)

MEK : L'exposition des souris dans des études de létalité aiguë a résulté en incoordination, inconscience, dépression respiratoire et décès. MEK est facilement aspiré dans les poumons. Lorsque l'aspiration de MEK a été induite chez 6 rats, il y a eu une mortalité élevée avec apparition rapide (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Talol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : L'exposition à 5 000 ppm pendant 13 semaines (6 heures/jour, 5 jours/semaine) a produit un effet relié à l'exposition sur les poids du cœur et du foie chez les rats mâles et femelles, ainsi qu'une dépression du poids du cerveau chez les femelles. Cette étude est limitée par l'utilisation d'une concentration d'exposition unique. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Talol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : L'application de 1-2 ml sur le dos des cochons d'Inde pendant une période allant jusqu'à 31 semaines (5 jours/semaine) n'a causé aucun signe de neurotoxicité et aucun effet sur la structure des nerfs. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Talol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Le MEK n'a pas produit de sensibilisation dans le test d'épaisseur des oreilles chez les souris. Un résultat négatif a aussi été obtenu dans le test de maximisation des cochons d'Inde. (1)

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Talol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : L'information disponible n'est pas suffisante pour conclure que le MEK cause la toxicité sur le développement. Il a causé des effets fœtotoxiques (variations squelettiques mineures, formation des os retardée, poids fœtal réduit) chez des rats et des souris en présence de légère toxicité maternelle. (1)

MUTAGÉNICITÉ

Talol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Le MEK n'est pas connu comme un mutagène. Des résultats négatifs ont été obtenus dans deux études chez des animaux vivants qui ont utilisé une voie d'exposition qui n'est pas pertinente aux situations au travail. Des résultats négatifs ont aussi été obtenus dans la plupart des tests utilisant des cellules mammaliennes cultivées, des bactéries et de la levure. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Talol, sel de sodium : Aucune information disponible. (2)

MEK : Des études sur des animaux montrent que l'exposition au MEK augmente les effets neurotoxiques de l'éthyle n-butyle cétone, du méthyle n-butyle cétone, du n-hexane et du 2,5 hexanédione, et la toxicité du tétrachlorure de carbone et du chloroforme sur le foie et les reins. Le MEK augmente aussi les effets toxiques du n-hexane sur les poumons chez des rats exposés par inhalation. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher le produit ou l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et/ou d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non réglementé.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada)

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM :	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀/CL₅₀ :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH :	Système Général Harmonisé
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

(1) CHEMINFO (2015) Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada

(2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 014

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.